

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
APPROCHE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 05 02 03 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 mars 2016,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : APPROCHE HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences lui permettant de développer un esprit critique par rapport au monde qui l'entoure et ce, au travers des démarches historique et géographique cohérentes et pertinentes afin de lui permettre d'être un citoyen responsable.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte ;
- ◆ restituer le sujet traité par rapport à :
 - l'évolution du bien être humain,
 - la nécessité économique,
 - la découverte scientifique,
 - l'évolution des techniques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
ou

Attestation de réussite des unités d'enseignement

- "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11D1
- "Formation générale : Sciences humaines " – code 04 17 03 U11D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Histoire	CG	A	40
Géographie	CG	A	40
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

*En recourant à des supports variés (documents, textes écrits, multimédias ou hypermédias...),
dans le respect des règles et usages de la langue française,
dans le respect des règles et usages des outils de communication des disciplines :*

l'étudiant sera capable,

*en vue d'éclairer des enjeux sociétaux liés à la citoyenneté active, la diversité culturelle,
l'environnement et l'insertion socioprofessionnelle,*

En histoire :

- ◆ d'expliciter les concepts de développement, d'identité culturelle, de stratification sociale, de démocratie et d'autoritarisme

au travers des thèmes suivants :

- ◆ les acquis sociaux et politiques (question sociale, évolution du suffrage en Belgique ...),
- ◆ la Belgique fédérale (histoire de la Belgique depuis 1830 de l'état unitaire à l'état fédéral...),
- ◆ les extrémismes (les guerres mondiales, la montée de totalitarismes...),
- ◆ la mondialisation des échanges (économie et société à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle : développement des grandes institutions internationales ONU, OTAN, FMI),
- ◆ la construction européenne,

en développant une démarche historique :

- ◆ situer des réalités dans le temps, les relier aux contextes historiques et aux repères temporels qui les rendent compréhensibles ;
- ◆ apprécier de manière critique des documents, des témoignages ou des points de vue d'hier ou d'aujourd'hui ;
- ◆ comparer des situations dans le temps en vue d'identifier des permanences ou des changements, de mettre en évidence des évolutions.

En géographie:

- ◆ d'expliciter les concepts de développement, de dépendance au milieu et d'aménagement du territoire

au travers des thèmes suivants :

- l'aménagement du territoire et ses conséquences à court, moyen et long terme, tant en Belgique qu'en Europe et dans le monde,
- la dépendance énergétique et ses conséquences sur le paysage, le climat et l'écosystème,
- les bassins d'emplois et les migrations économiques en Belgique, en Europe et dans le monde,
- la déforestation et ses conséquences environnementales, climatiques et sur l'écosystème en Belgique, en Europe, dans le monde,

en développant une démarche géographique :

- ◆ décrire le contexte spatial (position et situation) du thème sélectionné ;
- ◆ établir et expliquer l'existence de liens avec les composantes du territoire ;
- ◆ utiliser des représentations cartographiques pour décrire et expliquer une répartition ou une dynamique spatiale.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'un ou plusieurs documents fournis ou validés par le chargé de cours, en lien avec les concepts étudiés,

dans le respect des règles et usages de la langue française,

dans le respect des règles et usages des outils de communication des disciplines :

en appliquant une démarche historique,,

- ◆ de replacer la situation dans son contexte temporel ;
- ◆ d'apprécier de manière critique les documents fournis ;
- ◆ de comparer des situations dans le temps, d'en identifier les similitudes et les différences et de mettre en évidence des évolutions ;

en appliquant une démarche géographique,

- ◆ d'analyser la situation donnée en
 - en décrivant son contexte spatial,
 - en établissant et en expliquant l'existence de liens avec les composantes du territoire ;
- ◆ d'utiliser des représentations cartographiques pour décrire ou expliquer une répartition ou une dynamique spatiale.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de rigueur de la démarche,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation
- ◆ le degré de clarté de l'expression,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.